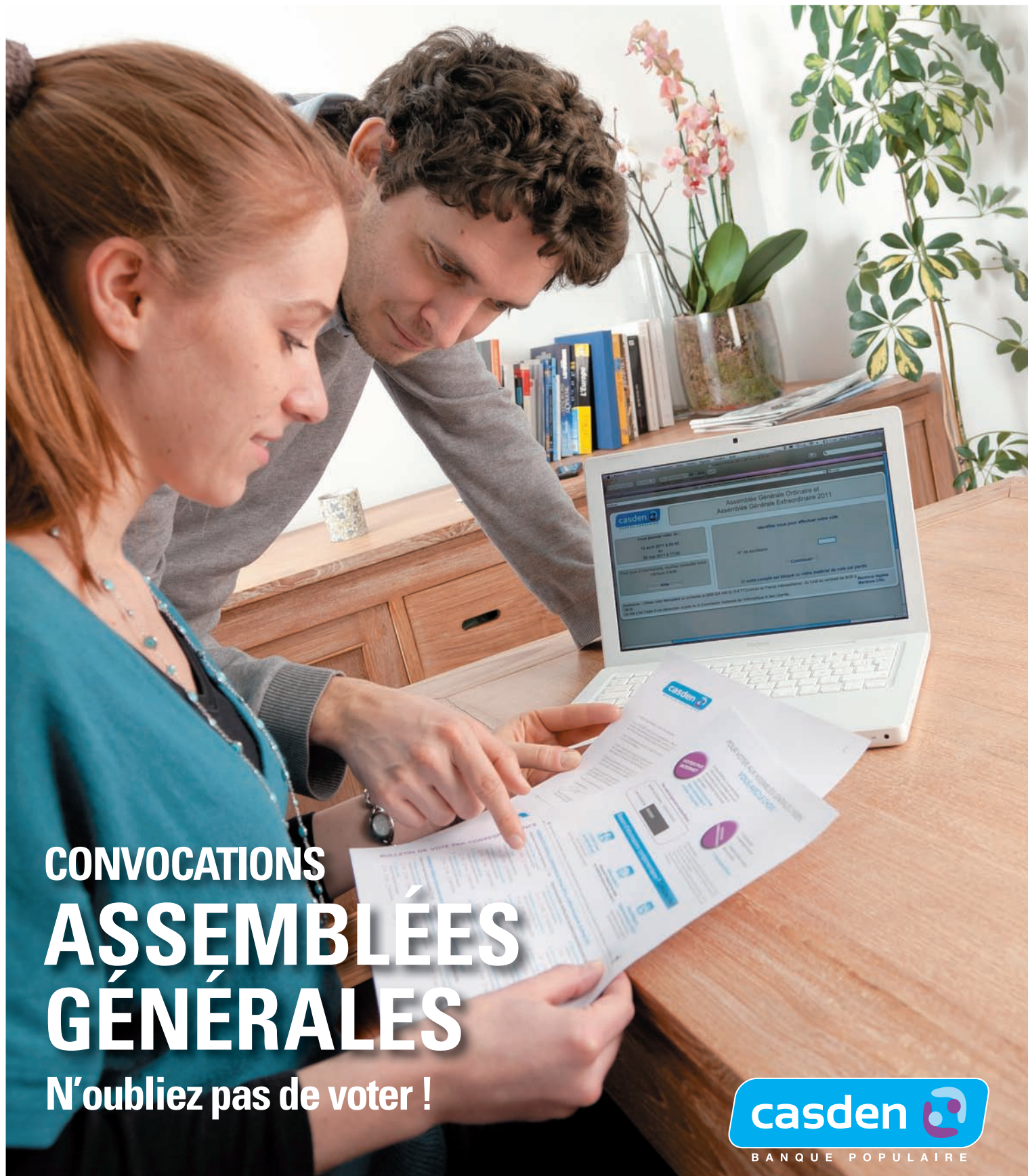


# Liaisons **notre banque**

Le magazine des Sociétaires de la CASDEN 93 Avril 2011



## CONVOCATIONS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

N'oubliez pas de voter !



300 000

**C'EST LE NOMBRE** de signataires de l'appel national pour l'école publique lancé en 2010 par une cinquantaine d'organisations du secteur éducatif. En remettant leur pétition, les initiateurs de cette action ont demandé au président de la République, au Premier ministre, aux élus locaux et à l'ensemble des groupes parlementaires et politiques d'« œuvrer pour que l'école de la République retrouve son rang ».

+ d'infos > [www.appelpourlecolepublique.fr](http://www.appelpourlecolepublique.fr)

380 000

**C'EST LE NOMBRE DE FUTURS PROPRIÉTAIRES** qui pourraient bénéficier chaque année du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+), lancé en janvier 2011.

+ d'infos > **retrouvez dans votre fiche pratique en page 7, les principales caractéristiques de ce nouveau dispositif.**

**Au fil des jours** P.4

4



- Pourmonecole.com : plus que quelques jours pour participer !
- Rencontres CASDEN 2010 : un bilan positif
- Deux nouvelles Délégations Départementales CASDEN

**Avec vous** P.5  
Solutions CASDEN

5



Ryan McVay

Mettre en commun l'épargne de chacun au service de tous : c'est la réponse concrète du Programme 1,2,3 CASDEN

**Le mag** P.6  
En débat

6



Les réseaux sociaux sur Internet : un danger pour les jeunes ?

**Avec vous** P.8  
En pratique

8



Le Prêt à Taux Zéro + (PTZ+) Le nouveau dispositif d'aide au financement proposé par l'État est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

9

**Spécial AG** P.9

- Contexte
- Les comptes sociaux
- Les comptes consolidés
- Présentation des résolutions des Assemblées Générales 2011.



L'interview de VousNousIls P. 24

24



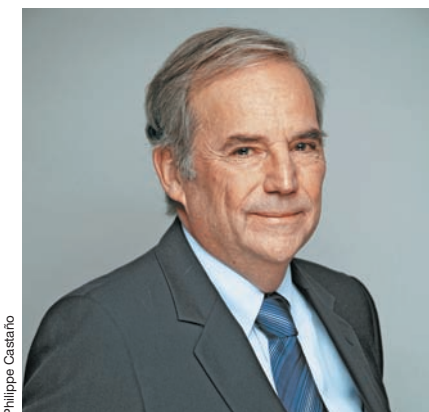
Cédric Villani : « Il faut rapprocher le monde de la recherche et le monde enseignant »

**Le magazine des Sociétaires de la CASDEN - Avril 2011**

Liaisons notre banque est publié par la CASDEN Banque Populaire, 91, cours des Roches, 77186 Noisiel, France. Tél. : 01 64 80 70 00. Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - SIRET n°784 275 778 00842-RCS Meaux-Immatriculation ORIAS n°07027138. **Directeur de la publication** : Pierre Desvergnès. **Rédacteurs en chef** : Charles Mainguet, Philippe Miclot. **Coordination** : Amandine Ricard, Martine Dubreuil. **Conception-réalisation** : Citizen Press - 48, rue Vivienne, 75002 Paris. **Responsable d'édition** : Stéphanie Cayrol. Tél. : 01 77 45 86 75. **Directeur artistique** : David Corvaisier. **Maquettiste** : Fabienne Laurent, Nathalie Wegener **Secrétaires de rédaction** : Alexandra Roy. **Chef de fabrication** : Joël Gaumont. **Comité de rédaction** : Bernard Rodier, Michel Metayer, Lucie Alves, Jacques Debord, Dany Bérezai, Sandra Ktourza. **Ont participé à ce numéro** : Stéphane Boumendil, Stéphanie Cayrol, Aude Raux. **Photo de couverture** : DR. **Photogravure** : PDDL. **Impression** : ROTO OUEST. Imprimé sur du papier PEFC. **Dépôt légal** : avril 2011 N°22 748.



## « UNE PERSONNE, UNE VOIX »



Philippe Castano

**« Voter est un droit,  
un devoir même,  
dans un système  
démocratique  
comme celui de  
la coopération. »**

### **Les Coopératives, sociétés de personnes,**

se distinguent des entreprises traditionnelles pour leur finalité. Elles ne se sont pas constituées pour « créer de la valeur » financière mais pour répondre aux besoins d'un groupe ou d'une catégorie de personnes qui a décidé librement de mettre en œuvre des mécanismes d'entraide entre ses membres.

Pour autant, ce sont des entreprises qui doivent respecter les règles exigées pour n'importe quelle société anonyme (en sus des règles propres aux coopératives) et qui vivent dans l'économie de marché.

Comme dans toutes les sociétés anonymes, l'Assemblée Générale est le lieu où s'expriment les « propriétaires » de la Société. Si l'intérêt financier de l'actionnaire est un puissant moteur pour que ce dernier se préoccupe des choix ou des résultats, le Sociétaire s'exprime sur la manière dont sa Coopérative a rempli la mission assignée.

C'est ce que chaque membre de notre banque coopérative a le devoir de faire. Qu'il possède une ou deux Parts Sociales, qu'il en possède cent ou mille, l'expression de chacun a la même valeur : « une personne, une voix ».

La possibilité pour tous de se prononcer sur la gestion passée, de choisir ses représentants au Conseil dans le cadre d'une égalité parfaite entre tous les Sociétaires est une spécificité de nos organisations. Elle est au cœur du lien qui unit le Sociétaire à sa Coopérative, qui associe l'intérêt des uns à l'intérêt des autres. Elle est le gage de l'expression de l'intérêt collectif.

Liberté d'adhésion, égalité entre ses membres, solidarité dans l'utilisation de l'épargne des uns pour la prêter aux autres : voilà des valeurs que nous souhaitons porter haut et fort. En votant nombreux à nos prochaines Assemblées Générales, vous rappellerez aussi votre attachement à ces valeurs partagées.

**Pierre Desvergnès**  
Président de la CASDEN Banque Populaire

**Jeu-concours**

## POURMONECOLE.COM : PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR PARTICIPER !

**Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la CASDEN relance une action spécifique destinée aux personnels enseignants et non enseignants des établissements du premier degré : un site pédagogique, ludique et participatif intitulé [www.pourmonecole.com](http://www.pourmonecole.com).** Depuis mi-janvier, le site [www.pourmonecole.com](http://www.pourmonecole.com) est de retour sur la toile. Dès leur inscription sur le site, les personnels des écoles maternelles et primaires sont invités à participer à l'édition 2011 du jeu-concours « Les mots d'enfants ». En concourant, ils pourront peut-être faire gagner à leur établissement (un par académie) 500 euros pour financer un projet ou acheter du matériel pédagogique. Pour jouer, rien de plus simple. Chaque enseignant est invité à déposer sur le site ses mots d'enfants et à voter pour ses formules préférées. Tous les inscrits recevront en cadeau *Les meilleurs mots d'enfants de pourmonecole.com, édition 2010*, illustré avec humour par Erroc, l'auteur de la bande dessinée *Les Profs*. Alors n'hésitez pas à jouer et à partager l'information avec vos collègues!

**+d'infos > Faites plus pour votre école en vous connectant sur [www.pourmonecole.com](http://www.pourmonecole.com)**



Déjà plus de 1 000

**MOTS D'ENFANTS**

déposés sur le site (au 13 mars 2011).

**Rencontres CASDEN 2010**

## UN BILAN POSITIF



À l'occasion des dernières « **Rencontres CASDEN** », la **Banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture** rend visite aux personnels de l'Éducation nationale dans les établissements scolaires du second degré. Au 31 janvier 2011, près de 2000 permanences s'étaient déjà tenues dans les établissements scolaires du second degré. L'objectif de ce rendez-vous : faire découvrir ou redécouvrir la CASDEN, les avantages réservés à ses Sociétaires et

ses solutions originales d'épargne et de financement. Grâce à des échanges personnalisés avec les Correspondants et les Délégués Départementaux CASDEN, ces Rencontres donnent l'occasion à tous les Sociétaires ou futurs Sociétaires de parler de leurs projets et de leurs attentes. Cerise sur le gâteau, cette année, des chèques Lire d'une valeur de 100 et 200 euros ont été attribués, après tirages au sort, aux établissements participants. Six d'entre eux ont reçu une subvention de 1 000 euros pour financer un projet pédagogique. La liste des gagnants est disponible sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr).

**+d'infos > [www.casden.fr](http://www.casden.fr)**

**Les Rencontres CASDEN se poursuivent jusqu'au mois de juin. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre Correspondant CASDEN dans votre établissement.**

## DEUX NOUVELLES DÉLÉGATIONS CASDEN

- **Depuis octobre 2010**, le département du Pas-de-Calais compte une nouvelle Délégation à Calais au 84, boulevard Jacquard (Tél. : 0820 21 56 62 / 0,09 TTC €/min)
- **Début avril 2011**, une Délégation Départementale ouvre à Basse Terre en Guadeloupe, chez Bred, au 10 rue du Docteur Cabre.

## 50 000 C'EST LE NOMBRE DE DVD

« Nous autres » mis à disposition des enseignants d'écoles primaires depuis la rentrée 2010. Réalisé par la Fondation Éducation contre le racisme, la CASDEN et la MGEN, cet outil pédagogique multimédia est destiné à promouvoir l'éducation contre le racisme auprès des élèves de CM1 et CM2. Vous pouvez le commander gratuitement sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr), rubrique Actualités.

## Avantages CASDEN

# PROGRAMME 1,2,3 CASDEN : L'ÉPARGNE AU SERVICE DE TOUS

Dès sa création, la CASDEN opte pour le modèle coopératif : **un système juste et moderne qui allie performance économique et intérêt de la personne.** Mettre en commun l'épargne de chacun au service de tous : c'est la réponse concrète du Programme 1,2,3 CASDEN.

**D**epuis soixante ans, la CASDEN incarne un modèle économique original, afin de servir au mieux les intérêts de ses Sociétaires tout en respectant les règles fondamentales de l'économie sociale : l'égalité et la solidarité.



Ryan McVey

### Des valeurs fortes

Son approche est fondée historiquement sur la mise à disposition d'un service et non sur l'exploitation d'une activité. Sa logique de fonctionnement n'est pas celle du profit à court terme, elle est guidée par la stabilité et la pérennisation de son activité dans l'intérêt de tous : c'est le fondement même de la solidarité coopérative.

L'épargne de chacun est mise en commun pour proposer à tous des offres adaptées à leurs besoins.

### Le Programme 1,2,3 CASDEN

Ce système équitable est représenté par le Programme 1,2,3 CASDEN. Son principe est simple, son parcours en trois étapes. Les Sociétaires déposent leur épargne sur leur compte épargne CASDEN; celle-ci leur permet de cumuler des Points; avec ces Points, ils accèdent à des crédits à des taux avantageux pour financer leurs projets.

### Des conditions identiques pour tous

Le nombre de Points acquis grâce à l'épargne déposée sur un compte CASDEN détermine le taux et le montant du crédit. Ensuite, un barème unique de bonification des taux des prêts s'applique selon le nombre de Points utilisés.

### Deux comptes pour épargner

Avec le Compte Sur Livret CASDEN, le Sociétaire dispose d'une rémunération de son épargne et acquiert des Points Privilégiés. Avec le Compte Dépôt Solidarité CASDEN, il cumule uniquement des Points Solidarité. Dans le respect de la logique coopérative, les Points Solidarité permettent une meilleure bonification du taux de crédit pour compenser le manque de rendement financier immédiat sur l'épargne.

### Une souplesse d'utilisation

L'épargne confiée à la CASDEN est

disponible à tout moment (le solde minimum d'un compte épargne est de 10 euros) et les Points acquis le sont définitivement, même en cas de retrait des sommes déposées. Les opérations sur les comptes épargne CASDEN, retraits ou virements, sont toujours sans frais.

### Des solutions d'épargne pour tous les budgets

Pour épargner sans y penser, optez pour l'alimentation automatique. Ce service est modulable et gratuit. La fréquence et le montant des versements (montant minimum 10 euros) peuvent être modifiés à tout instant. En cas de rentrée d'argent inattendue, un versement ponctuel peut être également effectué. Pour les Sociétaires clients de la Banque Populaire, ces opérations sont directement réalisables dans leur agence ou sur le site Internet de la Banque Populaire.

# LES RÉSEAUX SOCIAUX SUR INTERNET : UN DANGER POUR LES JEUNES ?

Si les réseaux sociaux, comme Facebook ou MSN, représentent un danger pour les jeunes, c'est surtout parce que les parents ne remplissent pas leur mission d'éducateurs. L'école semble également avoir un rôle à jouer **dans l'apprentissage de ces outils de communication si enrichissants mais quelque peu effrayants.**



détriment des études et des relations humaines « réelles ».

Et pourtant, malgré tous ces dangers, aucun spécialiste ne demande leur interdiction pour les plus de 13 ans, conscients que ces nouveaux outils de communication feront, demain, partie intégrante de leur univers tant social que professionnel. En témoigne déjà le succès de Facebook. Ce réseau social qui permet d'échanger, via des images et des textes, est utilisé par plus de 500 millions de personnes à travers le monde. En France, on recense 20 millions d'utilisateurs

**D**IFFICILE de trouver une voix discordante dans ce débat. Alors écrivons le noir sur blanc : oui, les réseaux sociaux représentent un danger pour les jeunes. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils exposent leur vie privée sur la toile qui, elle, est publique. D'ailleurs, dans son enquête menée en octobre 2010, l'IFOP souligne que « *l'utilisation des réseaux sociaux favorise l'exposition d'informations privées voire intimes* ». Les adolescents risquent ainsi d'être abordés par des prédateurs sexuels ; d'être victimes de harcèlement de la part d'autres mineurs ; de faire l'objet de vol d'identité numérique, par exemple via le détournement d'une photo ; ou d'y passer trop de temps au

dont les trois quarts ont moins de 25 ans. Enfin, trois adolescents sur quatre ont un profil Facebook.

Pour sortir de cette impasse, il revient aux parents d'encadrer leurs enfants par le dialogue et la mise en place d'outils informatiques tels que des filtres. Ce sont eux qui sont en première ligne sur la question des réseaux sociaux afin de les responsabiliser, et non l'école, étant donné que 65 % des jeunes de 12 à 18 ans déclarent ne jamais utiliser Internet dans leur établissement scolaire. Ce qui ne doit pas pour autant empêcher l'Éducation nationale, estiment les spécialistes, de réfléchir à l'intégration d'Internet dans le cursus scolaire afin que les technologies de l'information et la communication occupent la place qui leur revient.

■  
« Il ne faut pas tenir les jeunes  
à l'écart de cette évolution »  
■



**JACQUES HENNO**  
Spécialiste  
des nouvelles  
technologies et  
auteur notamment  
des *90 questions que  
tous les parents se  
posent : téléphone,  
mobile, Internet, jeux  
vidéo...*

« Facebook et les messageries instantanées permettent aux jeunes de se dire les choses en toute franchise au lieu de les garder sur le cœur, facilitant ainsi la résolution d'éventuels conflits.

Autre aspect positif : comme les réseaux sociaux en ligne vont prendre de plus en plus d'importance, notamment dans les relations professionnelles, il ne faut pas les tenir à l'écart de cette évolution. Mais encore faut-il que les parents les accompagnent afin de leur apprendre à être prudents et discrets en leur expliquant que leur image n'appartient qu'à eux. Les jeunes ont en effet tendance à trop se dévoiler, oubliant qu'ils s'adressent non pas à leurs 500 (!) « amis » mais à des « contacts ». Ils ne font aucune différence entre vie privée et vie publique. Or, l'anonymat, tout comme l'impunité, n'existe pas sur la toile. Attention à la réputation en ligne ! »  
Pour finir, je tiens à préciser qu'en France la très grande majorité des enfants qui sont, malheureusement, abusés par un pédophile ont rencontré ce prédateur non pas sur Internet, mais dans leur entourage familial ou amical...

+d'infos [www.nosenfants.fr](http://www.nosenfants.fr)

■  
« Une éducation numérique  
est indispensable »  
■



**VÉRONIQUE FIMA**  
Directrice d'Action  
Innocence France,  
association  
de protection  
des enfants  
sur Internet

« Si la législation interdit Facebook aux moins de 13 ans, c'est qu'il y a bien une raison.

Or, dans les faits, des élèves de 6<sup>e</sup> ont déjà leur profil. Pourtant, jusqu'à 16 ans, la grande majorité n'a pas

la maturité nécessaire. En affichant leur vie privée, en insultant un professeur, en réglant leurs comptes ou en nouant contact avec de parfaits inconnus sur le Web, ils n'ont pas conscience qu'ils encourent des risques. Si nous avons mené notre campagne de communication sur le masque\* – considérée comme choquante par certains –, c'est parce qu'il y a un réel danger de mauvaises rencontres sur Internet. Une éducation numérique est donc indispensable. Comment? Via la prévention et non l'interdiction. Les parents doivent donc leur expliquer quelle est la « bonne attitude » à adopter. Et ce même s'ils sont dépassés par le côté technique. Au fond, ce sont les mêmes règles que dans la vie sociale : ne pas faire aux autres ce que l'on n'aimerait pas qu'ils nous fassent. Et, surtout, ne jamais se rendre seul à un rendez-vous avec un pseudo-ami rencontré sur un réseau social. »

\* Cette campagne, photo et vidéo, représente le bas du visage d'un homme caché derrière un masque d'enfant avec le slogan « L'anonymat d'Internet permet à n'importe quel individu de se faire passer pour quelqu'un d'autre notamment afin d'entrer en contact avec des mineurs. »

+d'infos [www.actioninnocence.org](http://www.actioninnocence.org)

# LE PRÊT À TAUX ZÉRO + (PTZ+)

Le nouveau dispositif d'aide au financement proposé par l'État est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il remplace l'ancien Prêt à Taux Zéro, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt et le Pass-Foncier.

## À QUI S'ADRESSE LE PTZ + ?

Ce prêt est destiné uniquement aux primo-accédants ou aux personnes qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années. La grande nouveauté du PTZ + : il n'y a pas de conditions de ressources. Ainsi, ce prêt complémentaire peut être souscrit par tous.

## QUEL MONTANT PEUT-ON OBTENIR ?

Le montant du PTZ + peut varier de 5 % à 40 % du coût de l'opération dans la limite de montants établis selon plusieurs critères. La durée de remboursement s'étale de 5 à 30 ans : elle sera définie en fonction de la taille de la famille, des ressources et de la zone de localisation du bien. Le remboursement du capital peut être différé en partie, sur une période maximale de 23 ans, selon le profil de l'emprunteur.

## QUELS CRITÈRES DÉTERMINENT LES CONDITIONS DU PRÊT ?

Six critères permettent de définir le montant du prêt.

- La composition de la famille : le nombre d'occupants du logement impacte le montant maximum du PTZ + (5 catégories : de 1 à 5 personnes et plus).
- Le type de logement : le montant du PTZ + sera plus élevé pour un achat de logement neuf (jusqu'à 40 % du coût de l'opération sous certaines conditions).

Si un logement ancien est vendu par



O. Marbeuf

un organisme HLM ou d'économie mixte, le montant du prêt peut être majoré de 5 %.

- La zone géographique de Robien (A, B1, B2, C : détail des zones à retrouver sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)).
- La performance énergétique du logement joue également un rôle important : plus la consommation énergétique du bâtiment est faible, plus le montant du prêt est augmenté. Les logements neufs avec le label BBC

(Bâtiment Basse Consommation) et les logements anciens de catégorie A à D sont donc favorisés.

- Les ressources des personnes destinées à occuper le logement sans plafond de revenus.
- Le coût total de l'opération.

## QUELS AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES ?

Ce prêt est accessible sans Points CASDEN et sans frais de dossier.

À votre service

## EN SAVOIR PLUS

- Pour réaliser une simulation et connaître le montant de votre Prêt à Taux Zéro +, vous pouvez utiliser ce simulateur : [www.ptz-plus.gouv.fr](http://www.ptz-plus.gouv.fr)

- Prenez rendez-vous dans votre Délégation Départementale

CASDEN pour établir un plan de financement adapté à votre situation. Grâce au lissage de votre prêt principal et de votre PTZ+, vous pouvez obtenir une mensualité constante pendant toute la durée de remboursement.

Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91, Cours des Roches - 77186 NOISIEL - B 784 275 778 RCS MEAUX. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2011

## CONTEXTE

### > CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ANNÉE

#### Marchés et taux

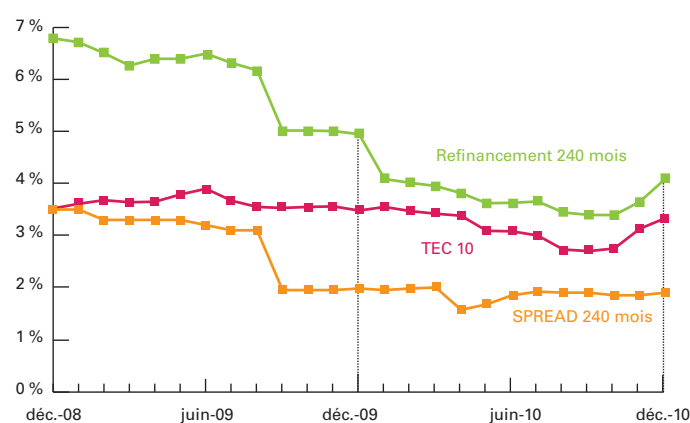
Après la pire récession d'après-guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, avec un taux de croissance de 4,7 %. Cette performance masque de grandes divergences, car la phase de rebond a été très inégale selon les zones économiques : impressionnante au Brésil (7,7 %) et en Asie émergente (9 %), en nette accélération aux États-Unis (2,8 %), mais décevante en Europe (1,9 %). La situation dans la zone euro a été très hétérogène : une croissance soutenue en Allemagne, alors les PIGS (Portugal, Irlande, Grèce et Espagne) doivent quant à eux faire face à la crise de leur dette souveraine et à une récession.

La France a renoué avec la croissance, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé de 1,5 % en 2010, contre -2,5 % en 2009. Ce rythme a été porté par la consommation des ménages, par l'investissement productif et par la reconstitution des stocks des entreprises. Cependant, l'activité a continué de pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile. Le taux de chômage s'est accru et a atteint 9,3 % en 2010. L'inflation a augmenté modérément, surtout du fait d'une hausse des prix du pétrole. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6 % du PIB, comme en 2009.

L'année 2010 a notamment été marquée par deux épisodes majeurs d'incertitude, entraînant ainsi une forte volatilité de l'euro face au dollar, des taux longs publics et des marchés boursiers. Le premier a concerné la crise des dettes souveraines européennes ayant pour corollaire la remise en cause de l'euro. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan d'urgence où la BCE a joué le rôle de prêteur temporaire en dernier ressort. Le second épisode, durant la période estivale, est la mise en place par l'administration américaine d'une politique monétaire expansionniste et non conventionnelle se traduisant par la création de monnaie, une augmentation de la dette publique et des taux bas. L'euro tout comme le yen en ont été les victimes collatérales.

Face à la fragilité du contexte économique, la BCE a globalement poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1 % et le maintien des refinancements illimités à taux fixe sur le marché interbancaire. Les taux longs sont repartis à la hausse en fin d'année suite à un regain de tension sur les dettes publiques des pays européens.

#### Évolution du taux de refinancement



#### Évolution du crédit en France

Contrairement à nos voisins européens, le secteur du crédit en France est resté bien orienté avec un taux de croissance de l'encours des crédits aux ménages de 6 %.

Cette évolution est particulièrement due aux crédits à l'habitat qui ont profité de taux historiquement bas, de la fin annoncée du dispositif Scellier et du crédit d'impôt sur les intérêts. Le marché de l'immobilier s'est caractérisé par le retour des « secundo accédants » et par la progression des prix qui, dans un contexte de quasi-stagnation des revenus, a accru l'endettement des ménages. Après une chute historique de la production en 2009, l'année 2010 s'est caractérisée par le retour d'une croissance des crédits à la consommation, mais celle-ci reste modeste (+2 %). Les prêts personnels ont fortement progressé et auraient été tirés par les rachats de créances aux dépens du crédit renouvelable. La bonne tenue du marché de l'automobile, grâce aux offres promotionnelles des constructeurs qui ont pris le relais de la prime à la casse, explique pour partie cette évolution positive.

#### Évolution de l'épargne en France

Les inquiétudes persistantes autour de l'emploi, un moral toujours bas, l'austérité budgétaire et la réforme des retraites ont poussé les Français à épargner. Le taux d'épargne des ménages est donc resté élevé (plus de 16 %).

La crise financière et la forte chute des indices boursiers qui s'est ensuivie ont incité les ménages à se retirer des produits

risqués et à se replier sur des produits potentiellement moins rentables mais plus sûrs.

Contrairement aux années 2008 et 2009, la collecte enregistrée cette année sur les livrets A a été faible, à seulement 10 milliards d'euros contre 22 milliards l'an dernier. Ce sont les encours des livrets non réglementés qui, cette année, ont le plus progressé (+9 %) avec une collecte de 13 milliards d'euros.

Sur l'ensemble de l'année 2010, la collecte en assurance-vie a atteint 144,1 milliards d'euros, soit une progression de 4 %. La croissance de la collecte est ainsi en net ralentissement par rapport à celle observée à fin 2009 (+13 %).

## > ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE À LA CASDEN

### **La CASDEN renforce son offre de services à distance**

Effectuer une simulation de prêt, connaître son nombre de Points, souscrire un prêt Consommation : les Sociétaires ont, chaque année, de plus en plus de possibilités d'accéder à diverses fonctionnalités depuis leur Espace Sociétaire sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr). Principale nouveauté en 2010, les enfants de Sociétaires peuvent désormais accéder aux simulations de l'offre de prêts Alter Ego sur le site Internet de la CASDEN. Ces initiatives sont complétées par un système d'alertes e-mail ou SMS, désormais adressées aux Sociétaires à chaque étape clé de leur demande de crédit ou pour leur signaler la mise à disposition de leurs relevés.

Et, pour la première fois en 2010, les Sociétaires ont eu la possibilité de prendre part au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire en adressant leurs suffrages en ligne sur un site dédié après avoir pu consulter l'intégralité des documents en ligne (rapport annuel, rapport des Commissaires aux Comptes...); documents qui précédemment ne pouvaient être obtenus que par voie postale. Ce mode de scrutin est, bien sûr, reconduit cette année.

### **Une volonté de venir à la rencontre de nos Sociétaires et de nos Collègues**

Avec plus de 1 800 permanences dans les établissements secondaires, les Rencontres CASDEN sont devenues un rendez-vous privilégié pour dialoguer avec nos Sociétaires et faire connaître la coopérative, son offre spécifique à l'ensemble des personnels des établissements. Ce dispositif repose en grande partie sur le dynamisme du réseau des Correspondants CASDEN. Ainsi, plus de 4 000 d'entre eux ont porté le message CASDEN dans leur établissement. Dans les écoles primaires et maternelles, l'organisation de Rencontres étant plus complexe à mettre en œuvre, la CASDEN s'est adressée à ces établissements au travers d'un site Internet dédié, « [pourmonecole.com](http://pourmonecole.com) ». Grâce à ces actions menées aux côtés des Banques Populaires, plus de 35 000 nouveaux Sociétaires ont rejoint la CASDEN en 2010.

La volonté d'accompagner les personnels de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture où qu'ils se trouvent, a amené la

CASDEN à signer, en 2010, un accord avec la SOCREDO, en Polynésie française, qui devient la quatrième banque partenaire de la CASDEN dans les pays d'outre-mer (POM).

### **La CASDEN soutient les initiatives au service de l'Éducation**

Présente chaque année au Salon de l'Éducation, qui accueille de nombreux collégiens et lycéens, la CASDEN a inscrit sa participation cette année sous le signe du « respect de l'homme et de son environnement ». Elle renforce ses liens avec les grands instituts de recherche : avec le CNRS, notamment pour le festival Cinémascience, qui utilise le cinéma comme un vecteur de vulgarisation scientifique ; avec l'INSERM, lors de la Fête de la Science... Dans le but de promouvoir l'éducation au développement durable, la CASDEN est partenaire de « La main à la pâte ». Aux côtés de l'ADEME, du ministère de l'Écologie et d'Universcience, la CASDEN participe à un projet éducatif pluridisciplinaire dédié aux élèves de primaire.

La CASDEN puise ses racines dans les valeurs de l'École de la République, c'est pourquoi elle soutient l'initiative de la Fondation « Éducation contre le racisme », créée par Lilian Thuram. Un partenariat concrétisé par la diffusion dans les établissements scolaires du programme multimédia « Nous autres ». L'objectif : inviter les acteurs du Monde de l'Éducation à une réflexion collective sur le thème du racisme.

### **Une coopérative résolument tournée vers l'avenir**

Le renouvellement de l'image de la CASDEN figure parmi les grands chantiers de 2010. Après avoir lancé, fin 2009, une importante campagne média, la CASDEN a mené un travail de refonte de ses outils de communication : magazine, lettres d'information, site Internet. Elle a également renouvelé son identité visuelle avec un logotype plus visible, plus humain, conjuguant modernité et fidélité à ses valeurs. Ce travail sur l'image concerne aussi le site d'information publié par la CASDEN, [VousNousIls.fr](http://VousNousIls.fr), à destination de la communauté éducative. En 2010, le graphisme et l'organisation éditoriale du site ont été modifiés. Aujourd'hui, il enregistre plus de 3 500 visiteurs par jour. La CASDEN continue par ailleurs d'étoffer son réseau de Délégations Départementales sur l'ensemble du territoire. Après les Hauts-de-Seine et les Pyrénées-Atlantiques, elle a renforcé sa présence dans le nord de la France en ouvrant une Délégation Départementale à Calais.

### **Création de l'ESPER**

Fondé en 1972 par les principales organisations de l'économie sociale du champ de l'Éducation Nationale (associations, coopératives, mutuelles, puis syndicats), autour des valeurs partagées de laïcité et de solidarité, le CCOMCEN avait pour mission de favoriser la coordination entre ses membres et le développement d'actions communes. Les tensions économiques et sociales s'accroissent au sein de la société et les inégalités se creusent. L'exercice du métier d'enseignant se transforme, les attaques contre le service public d'éducation se multiplient. Les organisations de l'économie sociale sont de

plus en plus confrontées à la concurrence avec le tout-lucratif. Face à ces enjeux, les membres du CCOMCEN ont donc souhaité insuffler une nouvelle dynamique à leur coordination. Après le renouvellement de ses instances dirigeantes, l'Assemblée Générale du CCOMCEN a décidé sa dissolution le 8 décembre 2010 et son remplacement par une association loi 1901, dénommée l'ESPER (« Économie Sociale Partenaire de l'École de la République »).

Les membres fondateurs de l'ESPER se sont retrouvés autour d'une charte d'adhésion précisant leur double identité, celle d'organisation de l'économie sociale et celle d'organisation agissant dans le champ de l'école, auprès de la communauté éducative.

## > CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'année 2010, deux conventions réglementées ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, et une, ayant fait l'objet d'une signature en 2009 a été utilisée au cours de l'année 2010. Elles ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes et sont présentées à l'Assemblée Générale. Ainsi, dans le cadre de la simplification structurelle du Groupe BPCE, le Conseil d'Administration de CASDEN Banque Populaire a autorisé,

en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, la mise en œuvre de l'opération dite U2, en vue d'une détention directe par BPCE des participations détenues par BP Participations et CE Participations. Les principes de l'opération U2 ont été annoncés au marché par le Groupe BPCE le 25 février 2010. La convention a été signée le 3 juin 2010.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'un cadre légal pour l'émission d'obligations sécurisées, le Groupe BPCE va mettre en place une Société de Financement Habitat (SFH). Le Conseil d'Administration CASDEN a autorisé, en date du 14 septembre 2010, le principe de participer au programme d'émission de cette SFH. Il est à noter que cette convention n'était pas encore signée au 31 décembre 2010. Outre les informations précisées concernant ces deux conventions réglementées, il est rappelé que le Conseil d'Administration avait autorisé lors de sa séance du 27 mai 2009 la signature de la convention cadre relative au Programme Covered Bond avec le Groupe BPCE. La signature était intervenue le 13 novembre 2009 et aucune utilisation n'avait été faite au cours de l'exercice 2009. En 2010, CASDEN Banque Populaire a utilisé ce dispositif à hauteur de 700 M€.

Il est à noter également que la BPCE a déclassé la convention d'intégration fiscale (signée en 2010 entre BPCE et CASDEN), en convention courante. Ce déclassement, pour des raisons de calendrier de Conseil, n'a pu être acté sur 2010, mais l'a été lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2011.

## COMPTES SOCIAUX

### > LE SOCIÉTARIAT

Malgré la baisse régulière du nombre de nouveaux entrants et des effectifs Éducation Nationale, nous avons enregistré une forte progression de nouveaux Sociétaires (plus de 35 000). À fin 2010, notre banque coopérative comptait 1 213 012 Sociétaires.

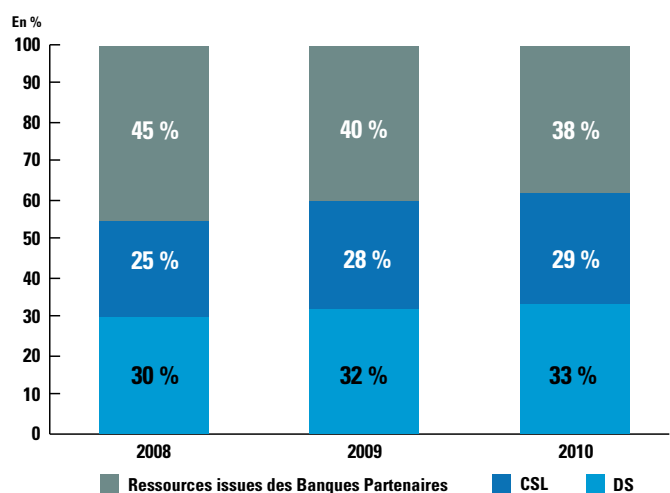
### > L'ÉPARGNE DES SOCIÉTAIRES

Avec 374 M€, la collecte sur les Comptes Sur Livret et les Dépôts Solidarité a été certes moins exceptionnelle qu'en 2009, celle-ci étant équivalente à deux années de collecte habituelle, mais elle s'est maintenue à un très bon niveau au regard de la collecte nationale, qui n'est toujours pas revenue à des niveaux d'avant crise.

L'encours des Dépôts Solidarité a enregistré une hausse de 11 % et celui des Comptes Sur Livret de 10 %, contre une hausse globale de 15 % en 2009. Les Dépôts Solidarité et les Comptes Sur Livret représentent 61 % du total des ressources pour atteindre un encours de 4,1 milliards d'euros en fin d'année.

Par contre, les ressources issues des dépôts de nos Sociétaires

### Structure des ressources monétaires au bilan CASDEN



TSMT dans les Banques Populaires et les banques du Pacifique (SGCB, BDP, BCI et SOCREDO) n'ont progressé que de 18 M€ (dont +25 M€ provenant du Pacifique) pour s'établir à 2,5 milliards d'euros fin 2010. 93 % proviennent du partage des ressources avec les Banques Populaires et 7 % de la convention Pacifique. L'encours des dépôts des Sociétaires s'élève à 6,6 milliards d'euros fin 2010, en progression de 6 %.

## > LES CRÉDITS AUX SOCIÉTAIRES

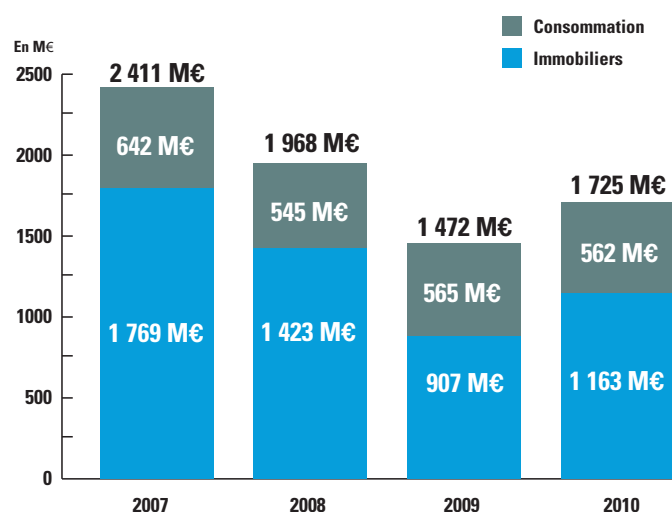
Dans un contexte de reprise des transactions immobilières et de taux historiquement bas, la production des crédits CASDEN a été soutenue par les crédits habitat. Ainsi, sur l'année 2010, la distribution des crédits immobiliers marque une progression de 28 %, sensiblement équivalente à ce qui est observé au niveau national. En Banques Populaires, la production de prêts Immobiliers, au niveau des particuliers, rattrapait le retard enregistré l'an dernier avec une progression de 53 %. La CASDEN demeure cependant le premier producteur de crédits immobiliers aux particuliers du réseau des Banques Populaires.

Dans un marché qui enregistre une timide reprise en 2010, la production des crédits à la consommation CASDEN est restée quasiment stable à 562 M€. Cela reste une bonne performance au regard des évolutions nationales : un recul de 13 % en 2009 et une croissance de 2 % en 2010, le marché national n'a pas rattrapé le retard pris. Les prêts Auto suivis par les prêts Personnels représentent à eux seuls 80 % de la production totale des prêts Consommation CASDEN. Au global, les crédits distribués par la CASDEN progressent de 17 % par rapport à 2009.

Les Prêts Mutualistes Garantis, prêts effectués en Banque Populaire par nos Sociétaires, ont progressé de façon beaucoup plus importante (+ 74 %).

Grâce à l'évolution plus rapide de l'épargne de nos Sociétaires que de la production de nouveaux crédits, les encours de crédits représentent 122 % des ressources clientèle (contre 125 % en 2009), réduisant la dépendance de la CASDEN vis-à-vis des marchés pour obtenir les ressources complémentaires.

### Évolution de la production des crédits consommation et immobiliers



## > LE RÉSULTAT SOCIAL

Après la crise de liquidité de l'année 2008, puis l'assouplissement de la politique monétaire en 2009 qui se caractérisait déjà par des taux bas, l'année 2010 a été marquée par des taux courts les plus bas jamais enregistrés. Le coût de refinancement s'est stabilisé, et ce, malgré une tension en fin d'année.

Dans ce contexte, le Produit Net Bancaire (PNB) de la CASDEN a bénéficié d'un faible coût de refinancement sur les marchés, cumulé à un allègement du coût des dépôts Sociétaires.

À l'inverse, les baisses successives ces deux dernières années sur nos barèmes ont impacté de façon défavorable le rendement du stock de crédits. Il diminue cependant moins vite que le coût de notre ressource.

Le PNB a été marqué par la mise en œuvre de nouvelles normes comptables qui ont intégré l'étalement sur la durée de vie des crédits des frais de dossier et de diverses commissions versées à nos partenaires du Pacifique dans le poste des intérêts et produits assimilés.

Après une progression sensible à 36 % en 2009, le PNB a une nouvelle fois connu une amélioration de 5 % en 2010.

Il tient compte en particulier des reprises de provisions sur des fonds communs de placement qui avaient fait l'objet de provisions en 2008, pour partie déjà reprises en 2009.

Les frais généraux de la CASDEN (charges d'exploitation et dotations aux amortissements) restent stables avec notamment la poursuite de la campagne de communication mise en place pour la première fois en 2009 dans les médias grand public.

Après des provisions élevées en 2009 afin de se prémunir contre d'éventuels défauts de paiement de contreparties, le coût du risque a essentiellement tenu compte, cette année, de dotations sur le risque de crédits clientèle.

La CASDEN avait également dû passer, dans ses comptes 2009, des provisions sur les titres BP Participations à hauteur de 18 M€. 2010 bénéficie d'une reprise de provisions de 0,8 M€. En 2010, la fusion absorption de BP Participations et de CE Participations a été réalisée en août. À l'issue de ces opérations, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire qui a représenté 161 M€ pour la quote-part de la CASDEN.

L'impôt sur les bénéfices progresse suite à l'augmentation du résultat courant qui s'affiche à 107 M€. L'impôt 2009 avait été minoré suite à des opérations de défiscalisation. En 2010, le report à nouveau a enregistré des écritures liées à la mise en œuvre de nouvelles normes comptables. Le résultat net cette année, qui progresse de 81 %, permettra de distribuer les intérêts aux Parts Sociales tout en rétablissant en positif le report à nouveau. La capacité bénéficiaire s'améliore pour la deuxième année consécutive de plus de 30 % et s'établit à 59 M€.

**COMPTE DE RÉSULTAT CASDEN**

MONTANTS (en k€)	2009	2010	Variation
Intérêts et produits assimilés	458 854	428 856	- 7 %
Intérêts et charges assimilées	- 336 982	- 273 405	- 19 %
Revenus des titres à revenu variable	18 978	2 512	- 87 %
Commissions (produits)	32 283	30 352	- 6 %
Commissions (charges)	- 8 167	- 4 035	- 51 %
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0	NS
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	9 690	3 712	- 62 %
Autres produits d'exploitation bancaire	940	655	- 30 %
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 790	- 5 593	212 %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>173 806</b>	<b>183 054</b>	<b>5 %</b>
Charges générales d'exploitation	- 72 329	- 72 757	1 %
Dotations aux amort. et aux prov. sur immo. incorporelles et corporelles	- 2 717	- 2 706	0 %
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>98 760</b>	<b>107 591</b>	<b>9 %</b>
Coût du risque	- 17 604	- 1 629	- 91 %
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>81 156</b>	<b>105 962</b>	<b>31 %</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 19 886	847	NS
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>61 270</b>	<b>106 809</b>	<b>74 %</b>
Résultat exceptionnel	- 33	- 299	NS
Impôt sur les bénéfices	- 16 971	- 46 665	175 %
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	- 28 472	- 31 244	10 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>15 794</b>	<b>28 601</b>	<b>81 %</b>

**BILAN CASDEN**

ACTIF (en k€)	2009	2010	Variation
Caisse, Banques Centrales, CCP	13 373	14 868	11 %
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0	
Créances sur les Établissements de Crédit	1 021 232	1 091 967	7 %
Opérations avec la Clientèle	8 031 577	8 180 643	2 %
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	248 398	698 852	181 %
Actions et Autres Titres à revenu variable	144 868	145 781	1 %
Participations et Autres Titres détenus à long terme	711 106	893 445	26 %
Parts dans les Entreprises liées	98 569	98 563	0 %
Immobilisations incorporelles	189	260	NS
Immobilisations corporelles	18 665	18 620	0 %
Autres Actifs	33 149	22 400	- 32 %
Comptes de Régularisation	99 938	97 976	- 2 %
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 421 064</b>	<b>11 263 375</b>	<b>8 %</b>
PASSIF (en k€)	2009	2010	Variation
Dettes envers les établissements de crédit	3 815 656	4 172 227	9 %
Opérations avec la Clientèle	3 997 872	4 361 536	9 %
Dettes représentées par un titre	348 995	393 868	13 %
Autres Passifs	41 469	54 998	33 %
Comptes de Régularisation	105 041	103 981	- 1 %
Provisions pour Risques et Charges	94 756	96 969	2 %
Dettes subordonnées	783 476	812 780	4 %
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	398 830	429 330	8 %
Capitaux Propres Hors FRBG	834 969	837 686	0 %
- Capital souscrit	392 190	392 190	0 %
- Primes d'Émission	233 690	233 690	0 %
- Réserves	188 985	190 325	1 %
- Provisions réglementées et Subventions d'investissement	4 095	4 839	18 %
- Report à nouveau (+/-)	215	- 11 959	NS
- Résultat de l'exercice (+/-)	15 794	28 601	81 %
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 421 064</b>	<b>11 263 375</b>	<b>8 %</b>
HORS-BILAN (en k€)	2009	2010	Variation
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	387 136	568 908	47 %
Engagements de garantie	10 579 995	12 129 420	15 %
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	0	150 000	NS
Engagements de garantie	1 175 122	2 122 294	81 %

## COMPTES CONSOLIDÉS

### > LES RÉSULTATS SOCIAUX DES FILIALES

#### BMF

La BMF exerce ses activités autour de deux pôles spécifiques :

- **Les prêts.** La BMF accorde des prêts Immobiliers et Personnels aux ascendants ou descendants des Sociétaires CASDEN.

- **Le financement de matériels de location.** La BMF possède un département spécialisé dans le financement de la location de matériels biométriques, bureautiques... sous forme de contrats de location financière, de crédit-bail ou de cession de créances avec nos partenaires PARFIP, ADN et CHG Meridian.

La BMF représente 6 % du bilan consolidé du Groupe CASDEN au 31 décembre 2010 (647 M€).

#### Focus sur les prêts

Globalement, la production de crédits 2010 de la BMF a plus que doublé pour s'établir à 76 M€. La production des prêts Alter Ego a augmenté de 126 % pour atteindre 75 M€ contre 33 M€ l'an dernier. Cette forte croissance a été tirée par la production des prêts Immobiliers qui progresse de 142 %, les prêts à la Consommation s'améliorant de 21 %. La reprise du marché de l'immobilier associée à une meilleure communication en fin d'année 2009 renouvelée fin 2010 ainsi que la possibilité de réaliser des simulations en ligne ont très probablement contribué à cette performance.

En prenant en compte 9,1 M€ de remboursements anticipés, l'encours moyen des prêts BMF croît de 13 % en 2010 pour s'établir à 220 M€.

#### Focus sur le financement de la location de matériels

La production de la location financière, du crédit-bail et de la cession de créances 2010 a diminué de 13 % (187 M€). L'encours financier moyen a progressé de 13 % pour atteindre 367 M€ en 2010, contre 324 M€ l'année dernière. Le rendement s'établit pour l'année 2010 à 5,28 % contre 5,67 % un an plus tôt.

Le Produit Net Bancaire comptable s'affiche à -8,9 M€ en 2010, contre -6,7 M€ en 2009. Cet écart est essentiellement lié à la fin du crédit-bail immobilier Camif en 2009 qui intégrait notamment une plus-value exceptionnelle et une reprise de provisions pour risques sur les loyers.

Le Produit Net Bancaire financier, véritable mesure des résultats et intégré aux comptes consolidés du Groupe CASDEN, atteint 20,7 M€ en 2010 contre 20,6 M€ en 2009. Cette légère hausse s'explique principalement par la forte production des prêts Alter Ego Immobiliers.

Le résultat net 2010 s'élève à -14,1 M€ pour le comptable et à +15,6 M€ pour le financier, il intègre une dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 3 M€.

#### Les comptes consolidés

La consolidation est une technique comptable qui consiste à transcrire, dans des comptes uniques, la situation d'un ensemble de sociétés apparentées ayant des liaisons d'intérêt commun, mais ayant chacune une personnalité autonome.

L'objectif est d'obtenir une image financière d'un groupe à l'instar de celle que l'on aurait avec la comptabilité ordinaire s'il n'existait qu'une seule entreprise.

Avec un contrôle exclusif correspondant à la technique de consolidation de l'intégration globale, le périmètre de consolidation du Groupe CASDEN est :

- CASDEN Banque Populaire (société mère),
- Banque Monétaire et Financière (BMF), qui a pour activités principales la gestion des prêts Alter Ego et des prêts aux organisations ainsi que le financement de matériels de location,
- Parnasse Finance, qui porte les participations ou les titres du groupe CASDEN,
- SGTI, qui a essentiellement un rôle de régulation du capital social de la CASDEN,
- FCP Capitalisation CT (Fonds commun de placement).

#### PARNASSE FINANCE

Parnasse Finance, créée en 1987 par la CASDEN dans le but de prendre des participations significatives dans ses filiales, se consacre aussi depuis 1995 à une activité de capital investissement. En outre, elle est régulièrement utilisée à des fins d'optimisation financière (titrisation, levée de TSDI...).

À fin 2010, Parnasse Finance représente 2,5 % du bilan consolidé du Groupe. Le bilan comptable au 31 décembre 2010 affiche un total de 504 M€, contre 474 M€ en 2009. Le résultat net 2010 est bénéficiaire de 5,1 M€ contre 4,8 M€ en 2009, soit une hausse de 0,4 M€ qui s'explique principalement par :

- des produits sur FCPR en hausse de 7,6 M€ provenant d'une augmentation des revenus sur les FCPR et de reprises de provisions. Cette hausse est, en partie, compensée par :
- des produits de trésorerie en baisse de 3,3 M€ provenant essentiellement de la baisse des taux de marché.
- d'une hausse du coût du risque de 3,0 M€ provenant d'un écart de conversion sur les emprunts Arise.
- d'une marge sur opérations d'arbitrage en baisse de 0,7 M€, liée à une reprise nette de provisions sur les titres moins élevée qu'en 2009.

#### SGTI

SGTI a essentiellement un rôle de régulation du capital social de la CASDEN, en achetant ou en vendant des Parts Sociales CASDEN pour maintenir fixe le montant du capital de la CASDEN. Compte tenu des achats de Parts Sociales par les Sociétaires, SGTI a cédé, cette année, 13 M€ de Parts Sociales CASDEN.

En outre, elle détient des participations dans la Banque de Polynésie et la Société Générale Calédonienne de Banque, permettant à nos Sociétaires des pays d'outre-mer de bénéficier des avantages TSMT.

Le résultat net comptable 2010 atteint 5,2 M€ contre 4,6 M€ en 2009, soit une hausse de 0,6 M€, provenant essentiellement de l'augmentation des intérêts aux Parts Sociales CASDEN (qui sont neutralisés dans les comptes consolidés) et de la baisse des taux de marché qui a permis de diminuer ses charges de refinancement.

## > LE RÉSULTAT COMPTABLE CONSOLIDÉ

### Le Bilan consolidé

Le total bilan progresse de 8 %. Avec l'augmentation de son activité, la BMF représente 6 % du bilan consolidé et le poids de la société mère CASDEN reste proche des 90 %. L'évolution du total bilan, à l'actif, est liée à la progression des encours des obligations et actions (+ 59 %). La CASDEN a souscrit à l'émission de Covered Bonds (obligations sécurisées par nos crédits immobiliers) du groupe BPCE à hauteur de 600 M€. Depuis la crise de liquidité, ces obligations sont susceptibles d'être utilisées par le Groupe pour

bénéficier de lignes de refinancement auprès de la BCE.

Les opérations avec le sociétariat CASDEN et la clientèle BMF représentent, à elles seules, 73 % du total de l'actif consolidé et sont en augmentation de 3 %. Ce sont ensuite les participations qui ont subi une évolution importante (+ 23 %) provenant essentiellement des augmentations de capital BPCE (+ 161 M€).

L'évolution du passif est la conséquence de la croissance des opérations avec la clientèle et notamment de la très bonne collecte sur les Comptes Sur Livret et Dépôts Solidarité en 2010, et des opérations interbancaires suite aux émissions de Covered Bonds.

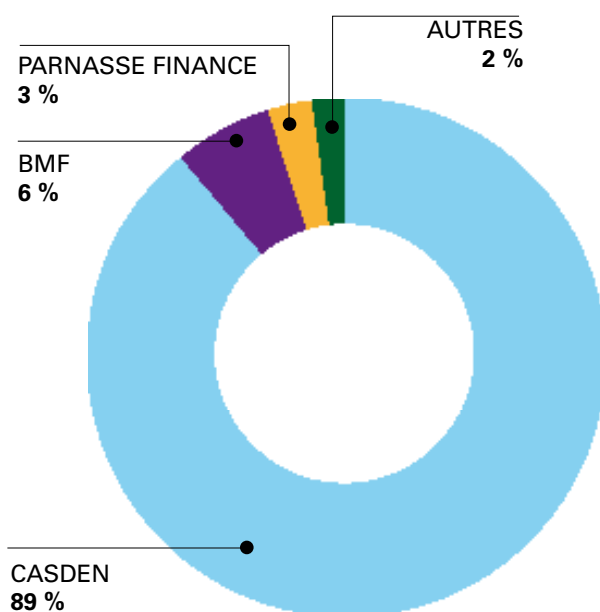
Par ailleurs, les capitaux propres augmentent de 41 M€ sous l'effet conjugué de la progression du capital souscrit par nos Sociétaires (+13 M€) et des différentes mises en réserves (+29 M€).

### Le Résultat consolidé

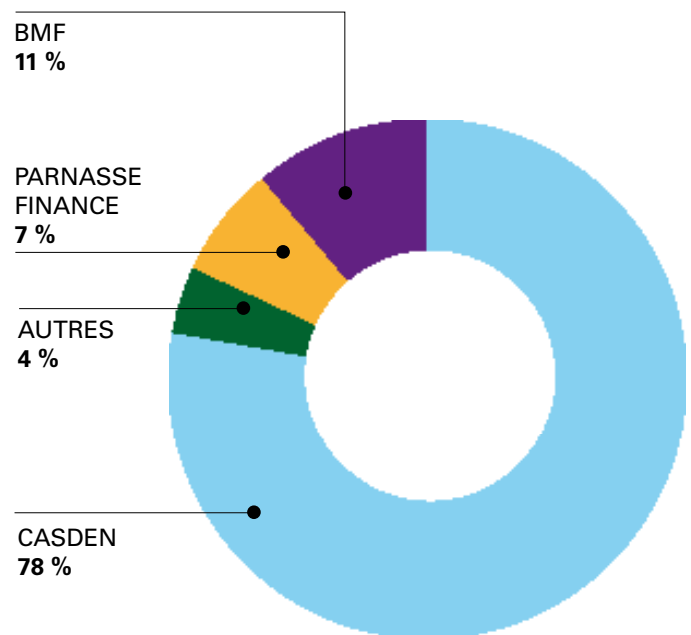
En tenant compte de l'activité des filiales de la CASDEN, le résultat consolidé fait apparaître une amélioration de la capacité bénéficiaire du groupe CASDEN, qui s'établit à 81 M€ contre 77 M€ l'an dernier.

Après la société mère, qui représente plus de 78 % de la capacité bénéficiaire, la plus importante contribution au résultat provient de BMF pour 9 M€ et de Parnasse Finance pour 5 M€.

### Bilan consolidé

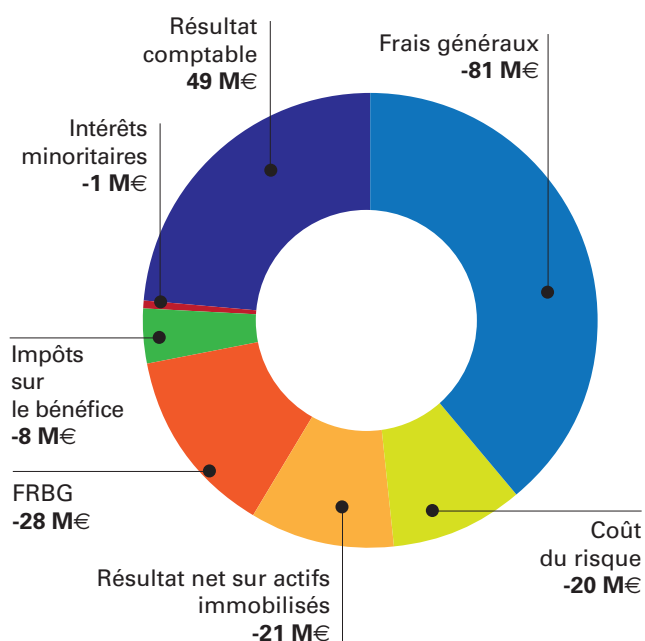


### Répartition de la capacité bénéficiaire

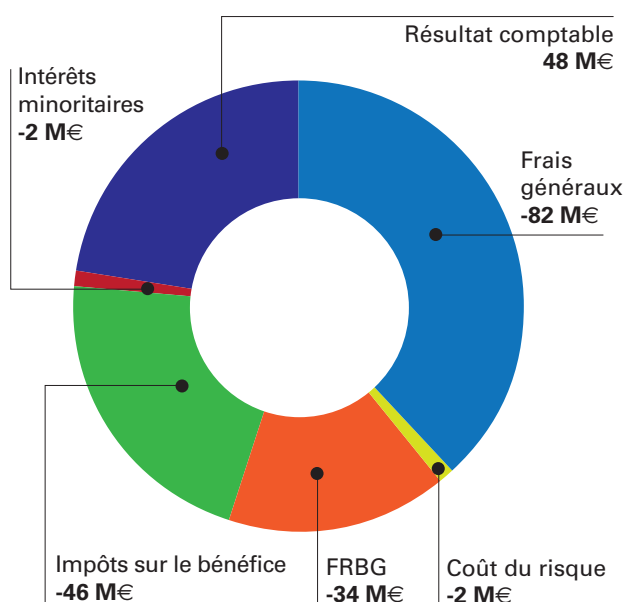


## Utilisation du PNB consolidé Groupe Casden

**PNB 2009 : 208 M€**



**PNB 2010 : 213 M€**



## BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CASDEN

ACTIF (montants en k€)	2009	2010	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	640 156	640 584	0 %
Opérations avec la clientèle	7 995 604	8 199 881	3 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	359 747	351 733	-2 %
Obligations, actions et autres titres	775 999	1 234 544	59 %
Participations et autres immobilisations financières	795 339	976 654	23 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	24 372	23 644	-3 %
Comptes de régularisation et divers	177 673	212 839	20 %
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 768 890</b>	<b>11 639 879</b>	<b>8 %</b>
PASSIF (montants en k€)	2009	2010	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	3 913 088	4 268 771	9 %
Opérations avec la clientèle	4 029 566	4 369 677	8 %
Dettes représentées par un titre	348 995	393 868	13 %
Comptes de régularisations et divers	206 436	235 151	14 %
Écarts d'acquisition	0	0	0 %
Provisions pour risques et charges	92 585	96 542	4 %
Dettes subordonnées	590 447	619 658	5 %
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	402 530	436 030	8 %
Intérêts minoritaires	56 962	51 275	-10 %
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	1 128 281	1 168 907	4 %
- Capital souscrit	314 179	326 953	4 %
- Primes d'émission	233 690	233 690	NS
- Réserves consolidées et autres	531 646	560 370	5 %
- Résultat de l'exercice	48 766	47 894	-2 %
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 768 890</b>	<b>11 639 879</b>	<b>8 %</b>
HORS-BILAN (montants en k€)	2009	2010	Variation
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements bancaires donnés			
- Engagements de financement	393 202	461 663	17 %
- Engagements de garantie	10 561 346	12 112 632	15 %
- Engagements sur titres			
Engagements d'assurance donnés			
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements bancaires reçus			
- Engagements de financement	0	150 000	NS
- Engagements de garantie	25	26	NS
- Engagements sur titres	5 500		NS
Engagements d'assurance reçus			

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE CASDEN**

MONTANTS EN k€	2009	2010	Variation
Intérêts et produits assimilés	508 858	481 325	-5 %
Intérêts et charges assimilées	-336 813	-276 109	-18 %
Revenu des titres à revenu variable	23 426	9 745	-58 %
Commissions nettes	24 582	28 025	14 %
Résultat du portefeuille de négociation	-2 491	-3 855	55 %
Résultat du portefeuille de placements	6 532	3 351	-49 %
Autres produits nets d'exploitation	-15 961	-29 496	85 %
Produits nets des autres activités	8	72	NS
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>208 141</b>	<b>213 058</b>	<b>2 %</b>
Charges générales d'exploitation	-78 161	-78 199	0 %
Dotations aux amort. et prov. sur immo.	-2 899	-3 460	19 %
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>127 081</b>	<b>131 399</b>	<b>3 %</b>
Coût du risque	-19 536	-1 905	-90 %
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>107 545</b>	<b>129 494</b>	<b>20 %</b>
Résultat sur actifs immobilisés	-21 248	79	-100 %
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>86 297</b>	<b>129 573</b>	<b>50 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-8 146	-45 734	461 %
Dotations / Reprises au FRBG	-28 161	-33 500	19 %
Intérêts minoritaires	-1 224	-2 445	100 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>48 766</b>	<b>47 894</b>	<b>-2 %</b>

**PERSPECTIVES 2011**

La France pourrait connaître un redémarrage économique modéré, après une croissance de 1,5 % sur l'année 2010. En cas d'absence de pressions inflationnistes, le pouvoir d'achat des ménages progresserait mais à un rythme inférieur à celui du PIB. Le climat de confiance devrait se redresser lentement et progressivement, à la mesure de l'amélioration de l'emploi, soutenu par la reprise des investissements des entreprises.

Face au manque de visibilité sur la pérennité de la reprise mondiale, les banques centrales devraient rester accommodantes. La BCE n'augmenterait pas son taux directeur avant la fin 2011.

Les indicateurs conjoncturels du secteur immobilier sont repartis à la hausse en 2010 et devraient rester bien orientés. La production des crédits devrait donc poursuivre sa progression en 2011. Nous prévoyons une hausse de 3 % de la production des prêts Immobiliers CASDEN qui atteindrait 1 193 M€ en 2011.

Les prêts à la consommation devraient rester quasiment stables en 2011. Avec des perspectives moroses sur le marché de l'automobile, les prêts Auto sont attendus en baisse et pourraient être en partie compensés par une hausse des prêts Personnels. L'année 2011 sera marquée par la nouvelle loi relative à la réglementation du crédit à la consommation, dont le dernier volet est mis en application au 1<sup>er</sup> mai. Cette dernière pourrait avoir des impacts positifs sur les prêts

amortissables aux dépens du crédit renouvelable et également faire apparaître un transfert de production des crédits immobiliers vers les crédits à la consommation avec l'élévation du montant maximum des crédits consommation (75 000 € au lieu de 21 500 €).

La collecte d'épargne devrait continuer à être importante en 2011 sans atteindre toutefois le niveau de 2010. Avec la remontée des taux de rémunération des livrets en février 2011 à 2,25 %, nous anticipons une progression de la collecte sur nos Comptes Sur Livret plus rapide que nos Dépôts Solidarité.

La CASDEN poursuivra en 2011 l'enrichissement de son offre avec la mise en place de nouveaux produits de type prêts Verts, Prêt à Taux Zéro Plus et de nouvelles offres à destination des jeunes et des organisations Éducation Nationale. Notre volonté est de rendre plus réactive et plus efficace notre Coopérative au bénéfice de nos Sociétaires avec la mise en place d'alertes gestionnaires, d'évolutions des flux avec notre partenaire la MGEN. En 2011 également, la CASDEN sera amenée à faire évoluer son système de caution et de garantie des prêts afin de pouvoir bénéficier avec ses banques partenaires du cadre juridique des sociétés de financement à l'habitat, permettant d'accéder aux meilleures conditions de refinancement pour le crédit immobilier et donc aux meilleures conditions économiques pour ses Sociétaires.

## RÉSOLUTIONS

### > PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration propose, dans la **première résolution**, l'approbation par l'Assemblée des comptes sociaux de la Banque pour 2010.

La **seconde résolution** a pour objet d'arrêter le capital social à 392 190 000 €.

L'Assemblée est appelée, dans la **troisième résolution**, à approuver les comptes consolidés.

La **quatrième résolution** a pour objet d'approuver les conventions réglementées.

Une convention réglementée signée en 2010 mais également une convention autorisée au cours de cet exercice ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes de la CASDEN. Par ailleurs, il est rappelé que la CASDEN a utilisé le dispositif relatif au programme d'obligations sécurisées (Covered Bond), à hauteur de 700 millions en 2010. Ledit dispositif ayant fait l'objet d'une convention réglementée signée en 2009.

Le Conseil d'Administration indique également qu'une convention réglementée signée début 2010 portant sur l'intégration fiscale entre BPCE et CASDEN fait l'objet d'un déclassement en convention courante.

Résultant de la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, dans une **cinquième résolution**, l'affectation du total distribuable d'un montant de 16 642 487,31 € formé par le résultat de l'exercice (28 601 223,94 €) et par le report à nouveau de l'exercice précédent (- 11 958 736,63 €).

Outre l'affectation à la réserve légale et réserve générale, il est proposé un intérêt aux Parts Sociales au taux de 3,20 %

au titre de l'exercice 2010 (soit 0,272 € avant prélèvements sociaux) pour une Part de 8,50 €.

En outre, il est à noter que l'intérêt des Parts Sociales est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession de Parts.

Par ailleurs, aux termes de la loi, le taux de rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) doit être au moins égal, en nominal, au taux de rémunération versé aux Parts Sociales. Ainsi, aux termes du contrat d'émission desdits CCI, la politique de distribution des dividendes doit donner aux CCI, un taux de distribution d'un niveau conforme à celui des pratiques du marché. Le Conseil propose à l'Assemblée d'attribuer aux 9 228 000 CCI détenus par Natixis, une rémunération de 5 693 676 €, soit 0,617 € par certificat. Le Conseil attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la rémunération nominale exprimée par CCI ne tient pas compte de la prime d'émission perçue par la CASDEN au moment de l'émission des CCI, prime d'émission qui ne donne lieu à aucune rémunération (prime d'émission incluse).

Au global, il est ainsi proposé un taux de rémunération des CCI de 1,83 %.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et du dividende distribué pour les CCI sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

La **sixième résolution** concerne le renouvellement d'un mandat d'un Administrateur.

De la **septième à la dixième résolution**, le Conseil d'Administration propose la nomination de quatre candidats aux postes d'Administrateurs CASDEN : un poste en remplacement de Mme Annick LEBRUN, Administrateur sortant, pour une période de six exercices (le mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de

### PRÉSENTATION DES CANDIDATS

• **SIXIÈME RÉSOLUTION :**

M. Paul PRIGENT est âgé de 63 ans.

Professeur de Lycée

et Collège à la retraite,

il détient 69 Parts Sociales

de la CASDEN et est Sociétaire

depuis 32 ans.

Administrateur sortant et renouvelé.

• **SEPTIÈME RÉSOLUTION :**

Mme Sylvie DRAZEK est âgée de 61 ans.

Professeur des Écoles retraitée,

Administratrice MAE 45,

elle possède 65 Parts Sociales

et est Sociétaire depuis 25 ans.

Nouvelle candidature.

• **HUITIÈME RÉSOLUTION :**

M. Fabrice HENRY est âgé de 57 ans.

Professeur des Écoles, Administrateur

et Trésorier de la MGEN, Président

d'Egamo SA, GIE Chorégie, UNOCAM,

Gérant UES GAIA, Administrateur

FNMF, MFP, Equasanté, Effigie,

Institut Montparnasse,

il détient 65 Parts Sociales

et est Sociétaire depuis 2 ans.

Nouvelle candidature.

• **NEUVIÈME RÉSOLUTION :**

Mme Ariane TOLETTI est

âgée de 55 ans.

Professeur des Écoles,

Administratrice MGEN, UMR,

Mutualité Française de Lorraine,

UTM Lorraine, MAE Meuse,

elle détient 15 Parts Sociales et

est Sociétaire depuis 33 ans.

Nouvelle candidature.

• **DIXIÈME RÉSOLUTION :**

M. Philippe MICLOT est âgé de 48 ans.

Professeur des Écoles,

Délégué national CASDEN,

il détient 83 Parts Sociales et

est Sociétaire depuis 27 ans.

Nouvelle candidature.

Les fonctions d'Administrateur à la CASDEN ne donnent lieu à aucune rémunération sous quelque forme que ce soit à l'exception des deux mandataires sociaux.

l'exercice clos au 31 décembre 2016); un poste en remplacement de M. Jacques HORNEZ, Administrateur sortant, pour une période de six exercices (le mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016); un poste en remplacement de M. Pierre COSTE, Administrateur sortant, pour la durée du mandat restant à courir (Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012); et un autre poste, pour une période de six exercices (le mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016).

**La onzième résolution** porte sur le remplacement du Commissaire aux Comptes Titulaire, le Cabinet CONSTANTIN Associés dont le mandat arrive à expiration. L'Assemblée Générale propose de nommer en remplacement le Cabinet DELOITTE & Associés pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

**La douzième résolution** porte sur le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire, le Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

**La treizième résolution** concerne la proposition de remplacement du Commissaire aux Comptes Supplémentaire, M. AMEYE dont le mandat arrive à expiration, par le Cabinet BEAS, pour

une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

**La quatorzième résolution** se réfère au renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Supplémentaire, M. Étienne BORIS pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

**La quinzième résolution** correspond aux pouvoirs donnés en vue des formalités.

> **Le Rapport Annuel de la CASDEN Banque Populaire est consultable sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)**

> **En ce qui concerne les Assemblées Générales de mai 2011, vous pouvez demander à recevoir le Rapport Annuel contenant les documents énumérés à l'art. R. 225.83 du Code de commerce en écrivant à la CASDEN Banque Populaire, 77424 Marne-la-Vallée Cedex 2 et en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de Sociétaire.**

> **Remarque : les Sociétaires sont informés qu'ils peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi des documents et renseignements visés à l'occasion de chacune des Assemblées qui se réuniront postérieurement à la demande.**

## > RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### 1 PREMIÈRE RÉOLUTION

#### Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice 2010,
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion à tous les Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

### 2 DEUXIÈME RÉOLUTION

#### Capital social

L'Assemblée Générale Ordinaire, prenant acte des comptes

annuels de l'exercice 2010, arrête le capital social, au 31 décembre 2010, à la somme de 392 190 000 €.

Ce capital social est composé de :

- Parts Sociales ..... 313 752 000 €
- Certificats Coopératifs d'Investissement ..... 78 438 000 €

### 3 TROISIÈME RÉOLUTION

#### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des comptes consolidés de l'exercice 2010,
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration correspondant,
- du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

### 4 QUATRIÈME RÉOLUTION

#### Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

### Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2010 présente :

- un résultat bénéficiaire de ..... 28 601 223,94€ qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent (53 615 €) et de l'impact de la nouvelle disposition réglementaire d'étalement des frais de dossiers sur la durée de vie des dossiers et des provisions collectives (- 12012352 €) soit - 11 958 736,63 € forme un total de .....16 642 487,31 € et décide de l'affecter comme suit, conformément à la proposition du Conseil d'Administration :
- réserve légale ..... 832 124,37 €
- intérêts aux Parts Sociales .....9 990 606,10 €
- rémunération des CCI ..... 5 693 676,00€
- report à nouveau ..... 126 080,84€

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, la mise en distribution de l'intérêt aux Parts Sociales, pour un montant de 9 990 606,10 €, au taux de 3,2 % au titre de l'exercice 2010 (soit 0,272 € avant prélèvements sociaux) pour une Part de 8,50 €. Il est rappelé en outre que l'intérêt des Parts Sociales est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession de Parts.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire propose d'attribuer aux 9 228 000 CCI détenus par Natixis une rémunération de 5 693 676 € soit un montant de 0,617 € par titre.

Sur décision du Conseil d'Administration, le paiement des intérêts aux Parts Sociales et du dividende distribué pour les CCI, sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et réalisé comme suit :

- pour les intérêts aux Parts Sociales d'un montant supérieur ou égal à 15 € le règlement sera effectué uniquement par virement bancaire
- pour les intérêts inférieurs à 15 €, ou n'ayant pu être payés faute de domiciliation bancaire, les sommes correspondantes seront conservées sur un compte ouvert à cet effet. Elles pourront être débloquées sur simple demande du Sociétaire.

Conformément à la loi, il est rappelé que les intérêts afférents aux trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Intérêt	Éligible à l'abattement de 40 %
2007	0,297 €	0,118 €
2008	0,297 €	0,118 €
2009	0,272 €	0,108 €

## SIXIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Paul PRIGENT

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'Administrateur de M. Paul PRIGENT est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, ledit mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

### Remplacement d'un Administrateur par Mme Sylvie DRAZEK

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Mme Annick LEBRUN vient à expiration ce jour, nomme, en remplacement, Mme Sylvie DRAZEK au poste d'Administrateur pour une période de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## HUITIÈME RÉOLUTION

### Remplacement d'un Administrateur par M. Fabrice HENRY

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de M. Jacques HORNEZ vient à expiration ce jour, nomme, en remplacement, M. Fabrice HENRY au poste d'Administrateur, pour une période de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## NEUVIÈME RÉOLUTION

### Remplacement d'un Administrateur par Mme Ariane TOLETTI

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, en remplacement de M. Pierre COSTE, Administrateur sortant, Mme Ariane TOLETTI au poste d'Administrateur pour la durée du mandat restant à courir. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

## DIXIÈME RÉOLUTION

### Nomination d'un Administrateur : M. Philippe MICLOT

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme M. Philippe MICLOT au poste d'Administrateur pour une période de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### Remplacement du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire

Le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire détenu par le Cabinet CONSTANTIN Associés étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en remplacement le Cabinet DELOITTE & Associés sis 185, avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92), pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire

Le mandat du Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS, Commissaire aux Comptes Titulaire, étant arrivé à expira-

## CONVOCATIONS et ORDRES DU JOUR

### Assemblée Générale Ordinaire 2011

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire de la CASDEN Banque Populaire, le :

**Mardi 31 mai 2011\* à 10 h 30**

au Siège Social de la CASDEN Banque Populaire  
91, cours des Roches, 77186 Noisiel

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Approbation des comptes annuels**
- **Capital social**
- **Approbation des comptes consolidés**
- **Conventions réglementées**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2010**
- **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : 5 postes à pourvoir (un renouvellement, trois remplacements, une nomination)**
- **Renouvellement de deux mandats de Commissaires aux Comptes – titulaires et suppléants**
- **Remplacement de deux Commissaires aux Comptes – titulaires et suppléants**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

\* Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée est appelée à se réunir sur première convocation le vendredi 20 mai à 10h30 au Siège Social de la Société. Faute de réunir le quorum requis, elle ne pourra, selon toute vraisemblance, délibérer valablement à cette date. En conséquence, l'Assemblée est convoquée une seconde fois le mardi 31 mai 2011 à 10h30.

### Assemblée Générale Extraordinaire 2011

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire de la CASDEN Banque Populaire, le :

**Mardi 31 mai 2011\* à 11 h 30**

au Siège Social de la CASDEN Banque Populaire  
91, cours des Roches, 77186 Noisiel

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Modification des statuts**
- **Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour procéder ou non à une augmentation de capital en faveur des salariés**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

\* Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée est appelée à se réunir sur première convocation le lundi 9 mai à 11 h au Siège Social de la Société. Faute de réunir, selon toute vraisemblance, le quorum requis, elle ne pourra délibérer valablement à cette date. En conséquence, l'Assemblée est convoquée une seconde fois le vendredi 20 mai 2011 à 11 h. Faute de réunir le quorum requis, elle ne pourra vraisemblablement pas délibérer valablement à cette date. En conséquence, l'Assemblée est prorogée le mardi 31 mai 2011 à 11h30.

**Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à ces Assemblées, vous pouvez utiliser le formulaire de vote par correspondance ci-joint. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale. Si vous bénéficiez d'un accès Internet, vous pouvez également voter en ligne en vous connectant sur le site <https://jevote.casden.fr>. Vous pourrez aussi choisir de vous faire représenter à cette Assemblée par un autre actionnaire ou par votre conjoint, en lui remettant une procuration. En aucun cas, vous ne pouvez retourner à la Société à la fois une formule de procuration et un formulaire de vote par correspondance.**

tion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

**Remplacement du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant**

Le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant détenu par M. François-Xavier AMEYE venant à expiration, l'Assemblée Générale, décide de nommer en remplacement le Cabinet BEAS, sis 7-9, villa Houssay à Neuilly-sur-Seine (92), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

**Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant**

Le mandat de M. Étienne BORIS, Commissaire aux Comptes Suppléant, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### QUINZIÈME RÉSOLUTION

**Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes résolutions, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

## > PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, propose de modifier les statuts de notre Banque Coopérative, mais est également appelée à statuer concernant la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder ou non à une augmentation de capital en faveur des salariés.

**La première résolution** se réfère à la modification des statuts\* : La création en 2009 de l'Organe Central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires et les modifications législatives du code monétaire et financier qui en ont résulté, imposent de procéder au toilettage de nos statuts.

\* Les statuts, ancienne et nouvelle rédaction, sont consultables sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr).

Les modifications proposées prennent en compte la nouvelle dénomination BPCE qui succède à la Banque Fédérale des Banques Populaires et l'introduction des nouveaux articles du code monétaire et financier.

Cette nécessaire mise à jour s'accompagne de propositions de modifications afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence des statuts.

S'agissant de la lisibilité, il est proposé de ne retenir que le terme « Société » pour désigner la CASDEN Banque Populaire, alors qu'actuellement le terme Banque cohabite avec le terme Société.

Il est également souhaitable d'inverser l'ordre de présentation des actuels articles 4 « Siège Social » et 5 « Durée », lesquelles deviennent respectivement l'article 4 « Durée » et l'article 5 « Siège Social » et de créer un nouvel article 5 bis intitulé « Circonscription Territoriale » reprenant les deux derniers alinéas de l'actuel article « Siège Social ».

D'autre part, il convient de déplacer l'actuel article 11 des statuts, traitant des Parts Sociales et de leur éventuel nantissement, juste à la suite de l'actuel article 10 et de renuméroter en conséquence les actuels articles 10 bis et 10 ter, traitant des certificats coopératifs d'investissements, qui deviennent respectivement les articles 11 bis et 11 ter.

Il paraît aussi nécessaire de substituer à l'article 33 le terme « excédents » au lieu et place du terme « bonis » pour désigner les résultats de la Société.

En outre, il est inutile à l'article 43 de faire référence au protocole d'accord CSBP/CASDEN Banque Populaire/CCOMCEN du 24 décembre 1974, qui n'est plus applicable dans l'hypothèse d'une dissolution de la CASDEN Banque Populaire, le CCOMCEN n'existant plus sous cette forme. S'agissant de la cohérence, il apparaît nécessaire à l'article 12 de préciser que les concubins et pacésés de Sociétaires ont la possibilité de devenir eux-mêmes Sociétaires CASDEN, et de supprimer à la fin du 2° de ce même article l'agrément des nouveaux Sociétaires par l'Assemblée Générale, puisque c'est le Conseil d'Administration qui est compétent en vertu de l'article 20-1° des statuts.

D'autres adaptations sont nécessaires : à l'article 3-2° pour désigner les Banques Partenaires avec lesquelles notre banque collabore de manière plus vaste qu'avec les Banques Populaires régionales; à l'article 8 pour supprimer la référence ambiguë à l'absence de dividendes puisque l'Assemblée Générale de notre coopérative rémunère les Parts Sociales conformément à la loi de 1947 portant statut de la coopération par le versement d'un intérêt fixé chaque année; à l'article 13 pour permettre la démission qui peut-être donnée par tout moyen au Conseil d'Administration et pas uniquement par lettre au Président, ainsi que la mise à jour des motifs d'exclusion de la coopérative qui sont limités au manquement aux engagements statutaires ou à l'atteinte portée de façon évidente aux intérêts de la CASDEN Banque Populaire; à l'article 23 pour harmoniser la rédaction concernant les indemnités de présence des Administrateurs avec les dispositions régissant

le droit des sociétés commerciales.

S'agissant de cette dernière modification, qui concerne la rémunération des Administrateurs par l'allocation éventuelle de jetons de présence par l'Assemblée Générale Ordinaire, elle est de pure forme car cette faculté n'est pas mise en œuvre au sein de notre Banque Coopérative.

Il est également proposé de mettre en cohérence avec les nouvelles dispositions de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, le processus d'agrément des dirigeants de la Société, ce qui motive un ajout au dernier alinéa de l'article 25 des statuts et une suppression des dispositions obsolètes de la fin de l'article 19 des statuts.

**La deuxième résolution** concerne la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder ou non à une augmentation de capital en application de l'article L. 225-129-2 du code de commerce, en faveur des salariés dans les conditions prévues à l'article L. 225-129-6 du code de commerce.

Selon les dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, dès lors que les salariés de la Société détiennent moins de 3 % du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions particulières prévues à l'art L. 3332-18 du code du travail, c'est-à-dire en faveur des salariés de la Société ; votre Conseil d'Administration vous propose une deuxième résolution tendant à lui déléguer l'autorisation de procéder ou non, dans un délai maximum de 26 mois à compter du jour de l'assemblée, à une augmentation de capital d'un montant de 1 168 750 €, réservée aux salariés.

**La troisième résolution** correspond aux pouvoirs donnés en vue des formalités.

## > RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Modifications statutaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et des conséquences de la création de BPCE, organe central des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, ainsi que de ses propositions de toilettage, décide de modifier les statuts de la manière suivante :

- substitution générale à l'intérieur des statuts de la dénomination « BPCE » au lieu et place de la dénomination « Banque Fédérale des Banques Populaires » et du terme « Société » au lieu et place du terme « Banque » pour désigner la CASDEN Banque Populaire;

- substitution à l'intérieur des statuts de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier au lieu et place de l'article L. 512-11 et introduction des articles L. 512-106 et L. 512-108 dudit code au visa de l'article 1<sup>o</sup>-5 des statuts;
- article 3 : suppression de l'adverbe « notamment » et au 2<sup>o</sup> substitution des termes « Populaires Régionales » par le terme « Partenaires »;
- articles 4 et 5 : inversion de l'actuel article 4 « Siège Social » et de l'actuel article 5 « Durée » avec suppression à la fin de la première phrase de et article des références aux articles 33 et 39 des statuts; en conséquence, nouvelle numérotation de l'article « Durée » qui devient l'article 4 et de l'article « Siège Social » qui devient l'article 5, avec réduction de cet article pour créer un nouvel article 5 bis intitulé « Circonscription Territoriale » reprenant la fin de l'article 5;
- article 7 au deuxième alinéa : suppression en fin d'alinéa des termes « dans les conditions fixées par la loi », et au troisième alinéa substitution des termes « de Sociétaires » au lieu et place des termes « d'associés »;
- article 8 : suppression du membre de phrase « aucun dividende ne leur est attribué »;
- article 11 : déplacement de l'article 11 qui vient dorénavant immédiatement après l'article 10 et nouvelle numérotation des articles 10 bis et 10 ter qui deviennent les nouveaux articles 11 bis et 11 ter, avec insertion au nouvel article 11 bis des termes « Certificats Coopératifs d'Investissement ci-après CCI »;
- article 12 - 2<sup>o</sup> : introduction aux alinéas a) et b), des termes « concubins ou pacés » et à la fin de l'alinéa b), suppression des termes « et agréées par l'Assemblée Générale »; ajout à l'alinéa c) des termes « de la Recherche et de la Culture »; à l'alinéa e) substitution du terme « réseau » au lieu et place du terme « groupe »;
- article 13 au 1<sup>o</sup> : substitution des termes « Par la sortie, comme suite à la démission volontaire donnée par tout moyen au Conseil d'Administration » au lieu et place des termes « Par démission volontaire donnée par lettre au Président de la Banque »; au 3<sup>o</sup>, substitution du terme « liquidation » au lieu et place du terme « règlement »; au 4<sup>o</sup>, suppression des termes « celle-ci peut être prononcée... » et suppression des termes « qui est condamné à une peine correctionnelle ou criminelle »;
- article 19 : suppression des alinéas 4 et 5 de cet article ainsi rédigés « en application de l'article L 512-11 du code monétaire et financier, l'élection du Président, du ou des Vice-Président(s), est soumise à la ratification de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le Président et les Vice-Présidents peuvent demeurer en fonction jusqu'à la fin du mandat qui suit leur soixante-cinquième anniversaire », les dispositions relatives à l'agrément des dirigeants de la Société par la BPCE étant déplacées au sein de l'article 25;
- article 20 au 5<sup>o</sup> : substitution des termes « compétent insti-

tué au niveau du Groupe par BPCE » au lieu et place des termes « d'audit et des risques Groupe, institué auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires »;

- article 23 : au second alinéa, substitution des termes « des jetons » au lieu et place des termes « une indemnité » et substitution des termes « l'Assemblée Générale Ordinaire, dans le respect des règles édictées par BPCE » au lieu et place des termes « le Conseil, avec l'agrément de la Banque Fédérale des Banques Populaires »; substitution en dernier alinéa des termes « le Conseil d'Administration répartit entre ses membres le montant des jetons de présence » au lieu et place des termes « il en est de même pour les indemnités qui pourraient être allouées, à raison de leurs fonctions, aux membres du Bureau »;

- article 25 : ajout en fin d'article des termes « En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, les personnes appelées à assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de la CASDEN Banque Populaire sont soumises à l'agrément de BPCE.

Elles peuvent demeurer en fonction jusqu'à la fin de leur mandat qui suit leur soixante-cinquième anniversaire;

- article 33 : au 3<sup>o</sup>, substitution des termes « excédents » au lieu et place du terme « bonis »;

- article 43 : en fin d'article, suppression des termes « et à l'article 17 du protocole d'accord CSBP/CASDEN Banque Populaire/CCOMCEN en date du 24 décembre 1974 ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire, adopte dans son intégralité, le texte modifié des statuts, présenté par le Conseil d'Administration, dont un exemplaire sera annexé au procès-verbal de la présente Assemblée.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour procéder ou non à une augmentation de capital en faveur des salariés**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, délègue sa compétence au Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du code de commerce, pour décider ou non, d'une augmentation de capital en numéraire en faveur des salariés de la société, aux conditions prévues à l'article L. 3332-18 du code du travail, dans un délai maximum de 26 mois à compter de ce jour, et pour un montant maximum de 1 168 750 €.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

**Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes résolutions, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.



## CÉDRIC VILLANI : « IL FAUT RAPPROCHER MONDE DE LA RECHERCHE ET MONDE ENSEIGNANT »

Médaillé Fields 2010, directeur de l'Institut Henri-Poincaré, Cédric Villani, mathématicien passionné et chaleureux, travaille sur de nouveaux projets. Il nous en parle, après un retour sur son parcours, dans un entretien exclusif.

### À quel moment vous êtes-vous dit : les mathématiques sont ma passion, je veux être mathématicien ?

Ce jour où je me suis dit « j'adore les mathématiques et je veux en faire mon métier » est venu tard. Mais l'intérêt pour les mathématiques, lui, est beaucoup plus ancien. Je ne me souviens pas d'une époque où je n'ai pas été intéressé par les maths. Déjà quand j'étais tout petit, je trouvais cela attachant, ludique et intéressant. Mes professeurs de troisième et de seconde, entre autres, ont aussi joué un rôle important : ils n'hésitaient pas à aller hors des sentiers battus et à présenter les choses de façon élégante et ludique. Ils ne suivaient pas le programme à la lettre, mais étaient passionnés, et c'est ce qui est le plus important. Ensuite, un moment très fort pour moi fut celui des classes préparatoires : je l'ai trouvé très épanouissant. Enfin, l'École normale supérieure a été un choc, un vrai moment de liberté. Mais le moment du déclic a été la thèse : là je me suis dit que je voulais faire des mathématiques mon métier.

### Qu'est-ce que l'obtention de la médaille Fields change dans la vie d'un mathématicien ?

Il est un peu tôt pour le dire, cela ne fait que six mois. Mes sujets de recherche restent les mêmes et fonda-

mentalement, pour ceux qui me connaissent, je n'ai pas changé. Mais il est vrai que cette médaille est un encouragement et en même temps fait de moi un peu un porte-parole de la communauté mathématique. C'est un grand changement pour un chercheur : les chercheurs habituellement sont peu mis en avant, malgré le rôle déterminant de leurs travaux pour la société. Depuis que j'ai obtenu la médaille, j'ai rencontré absolument tout le monde, des éboueurs au président de la République.

### Justement, grâce à cette notoriété, allez-vous œuvrer pour donner une image plus accessible des mathématiques ?

En tant que directeur de l'Institut Henri-Poincaré, j'espère en particulier que cette notoriété pourra aider au rapprochement entre recherche et entreprise et aussi à l'obtention de nouveaux financements privés. Qu'elle contribuera par ailleurs à susciter des vocations. Au niveau de la recherche, je souhaite qu'au sein de l'institut une véritable synergie s'opère entre toutes les disciplines scientifiques (mathématiques pures, mathématiques appliquées, informatique, physique, etc.), et que les chercheurs travaillent de plus en plus de façon décloisonnée. Nous sommes actuellement dans une bonne dynamique.

---

### +d'infos sur le site de VousNousIls

Retrouvez l'intégralité de l'interview de Cédric Villani sur [www.vousnousils.fr](http://www.vousnousils.fr), le site d'information de la communauté éducative dont la CASDEN est partenaire.